

# CAPa Jardinier Paysagiste (2023-2024)

## Module d'Initiative Professionnelle (MIP) : Gestion et entretien des zones bocagères

Statuts scolaire (stages) et apprentissage



### Objectifs :

- ✓ Assurer une formation professionnelle préparant à un emploi de salarié en **entreprise paysagiste**, en **collectivité territoriale** (Service Espaces Verts) ou **toute autre entreprise horticole**.
- ✓ Développer les aptitudes et les capacités nécessaires à un **emploi d'ouvrier qualifié** dans le domaine de **l'Aménagement de l'Espace**.
- ✓ Préparer la poursuite d'études : **Baccalauréat Professionnel ou Brevet professionnel**.

### Admission/Prérequis :

- ✓ Après une 3<sup>ème</sup> générale ou une 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole
  - ✓ Un autre CAP ou une seconde dans le cas d'une réorientation
- Dans tous les cas, satisfaire à l'entretien d'entrée (motivation du jeune...)
- ✓ Capacité 24 alternants par classe

### Déroulement :

- Durant 2 années, cette formation se déroule en présentiel selon un planning établi entre la structure de stage ou d'apprentissage et la Maison Familiale Rurale.
- ✓ Formation générale et professionnelle à l'établissement 455H (13 semaines) par an.
  - ✓ Formation pratique et technique en entreprise

### Modalités pédagogiques :

#### ✓ *Capacités générales :*

- |   |
|---|
| Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux |
| Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle   |
| Interagir avec son environnement social                                 |

### ✓ **Capacités professionnelles :**

Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Allègements de parcours possible selon les directives du Ministère de l'Agriculture.

### **Modalités d'évaluation :**

- ✓ 12 CCF (contrôle continu en cours de formation) à la MFR (92% de l'examen)
- ✓ Une épreuve terminale orale (8% de l'examen)

### **Rémunération des apprentis :**

- ✓ Simulation de la rémunération sur le portail de l'alternance : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>
- ✓ Un contrat d'apprentissage peut être signé à partir de 15 ans à condition que le jeune ait effectué un cycle 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> dans sa globalité.

### **Gratification et rémunération des stagiaires :**

- ✓ Par l'entreprise : la gratification est obligatoire pour les stages dépassant 66 jours de présence effective en entreprise. Le montant horaire est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.
- ✓ Par l'Etat : les stages ouvrent droit à la rémunération par l'état (<https://travail-emploi.gouv.fr>)

### **Aides possibles (sous conditions) :**

- ✓ Pour les apprentis : Hébergement-Restauration
- ✓ Pour les stagiaires : Bourses nationales d'études
- ✓ Equipement professionnel et manuels scolaires

### **Hébergement - Transport :**

- ✓ Internat
- ✓ Transport : Réseau RDS

